

LE FONDS BOUCQUÉAU DE VILLERAIE AUX ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE

Léon J. HAUREGARD¹

L'Évêché de Liège a recueilli les papiers du chanoine Philippe-Joseph Bouquéau de Villeraie, après son décès survenu à Liège le 5 novembre 1834. Une semaine avant sa mort, il avait révoqué des dispositions précédentes et légué sa fortune à Nicolas Gotale, Président du Séminaire de Liège. Cette fortune était évaluée à près d'un million de francs, une somme énorme pour l'époque, puisqu'elle représentait un peu moins d'un pourcent des recettes globales de l'État belge pour l'année 1834². Le testament fut contesté par des membres de la famille, ce qui donna lieu à un procès retentissant dont la presse se fit l'écho et qui contraignit l'évêque Van Bommel lui-même à prendre position dans une lettre pastorale lue en chaire et diffusée dans tout le diocèse³. Quoiqu'il en soit, les papiers du chanoine échurent dans les archives de l'Évêché.

En fait, le Fonds Bouquéau rassemble, outre les siennes propres, des archives qui proviennent de sa famille paternelle et qui ont été constituées et conservées, essentiellement, par son père, Jean-Baptiste Bouquéau, avocat au Conseil souverain de Brabant.

Le fonds a été trié et inventorié par l'archiviste de l'Évêché, l'abbé Jean Govaerts, désigné à ce poste en 1923. Il comporte 36 articles, formés de liasses ou de registres, classés selon huit rubriques de A à H et totalisant près de deux mètres linéaires. Nous allons passer en revue les différentes rubriques et les mettre en parallèle avec les traits principaux de la vie familiale et sociale de Philippe-Joseph Bouquéau et de ses parents. Il n'est évidemment pas possible, dans le cadre de la présente communication, d'exposer tous les détails. Nous nous contenterons de citer, pour chaque rubrique, quelques extraits qui illustrent, à nos yeux, l'intérêt du Fonds Bouquéau pour les chercheurs, en insistant particulièrement sur des faits,

1. Conservateur honoraire, Musée de la céramique d'Andenne.

2. J. J. Thonissen, *La Belgique sous le règne de Léopold I^{er} – Études d'histoire contemporaine*, tome 2, 2^e édition, Louvain, Vanlinthout et Peeters, 1861, p. 280; livre numérisé, disponible sur le site www.unionisme.be. En 1834, les recettes de l'État belge étaient de 100 852 307 francs et les dépenses de 100 664 570 francs.

3. *L'Ami de la religion – Journal ecclésiastique, politique et littéraire*, tome 88, Paris, 1836, p. 374-377.

parfois anecdotiques mais qui n'ont jamais été publiés. Pour les autres, nous renverrons aux publications existantes. Nous devons, néanmoins, mettre en garde les chercheurs : un certain nombre de documents sont classés de façon inappropriée et, de ce fait, risquent d'échapper au lecteur.

La rubrique A rassemble des papiers de famille de Jean-Baptiste Boucquéau, le père du chanoine.

Philippe-Joseph Boucquéau est baptisé sur les fonts de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles le 3 septembre 1773. Ses parrain et marraine, bien qu'ils ne soient pas présents, sont révélateurs du statut social de la famille maternelle : le parrain est Philippe Roger Joseph de Varick, chambellan de l'Impératrice et beau-fils du ministre plénipotentiaire Cobenzl, et la marraine Marie-Josèphe de Mérode, princesse de Rubempré et d'Everberg.

Jean-Baptiste Boucquéau, le père du chanoine, est issu d'une famille de riches censiers brabançons que l'ascension sociale mène principalement vers le clergé et la magistrature. Il gravit, quant à lui, un échelon assez particulier en épousant, déjà à Sainte-Gudule, le 6 octobre 1772, Marie Jeanne Guillemine Félicité Bosquet, fille de François-Jacques Bosquet, qui fut l'intendant de feu Jean-Guillaume-Augustin de Mérode, marquis de Westerloo⁴, puis de sa famille, et dont la belle-sœur sera marraine du futur chanoine, l'année suivante. Félicité Bosquet, que l'on appelle communément Félix, selon un usage qui avait cours chez les Mérode, a été baptisée le 4 janvier 1747 dans la chapelle du château de Petersheim, situé dans la commune de Lanaken, où séjournait le plus souvent le marquis de Westerloo et, par conséquent, son très fidèle intendant et sa famille. Elle deviendra une femme de tête, agent d'un époux plutôt casanier qui tire les ficelles de leurs activités sociales, économiques, voire politiques, à partir de son domicile bruxellois, au Parc ; chez lui, comme l'indique la correspondance qu'il reçoit au cours de leurs années les plus actives.

Revenons à ce Jean-Baptiste, le père de Philippe-Joseph. Il est né en 1747, comme son épouse, le 25 septembre à Wavre. Il est le fils aîné d'un notaire et arpenteur de Wavre, prénommé Jean-Baptiste également. Le protocole du notaire Boucquéau comporte 35 articles ; il est conservé aux Archives de l'État à Louvain-la-Neuve. Nous verrons plus loin dans quelles circonstances ce notaire s'appropriera le nom de Buquoceau, qui a fait croire à Pierre Nothomb qu'il existait en France une branche de la famille Boucquéau portant ce nom⁵.

4. B. D'Hoore, « Un Mérode méconnu du XVIII^e siècle : Jean-Guillaume-Augustin de Mérode, marquis de Westerloo (1722-1763) », *Le Parchemin*, 393 (2011), p. 170-189.

5. P. Nothomb, « Le roman du chanoine Boucquéau », *Curieux personnages*, Bruxelles, 1942, p. 14.

Le jeune Jean-Baptiste fut un étudiant brillant. Il est immatriculé à l'Université de Louvain en août 1763 dans la Pédagogie du Faucon⁶. Le 27 août 1765, il est proclamé Primus de la promotion de Philosophie et des Arts⁷. Cette proclamation annuelle est célébrée avec faste non seulement à Louvain mais également dans la ville dont le lauréat est originaire⁸. Wavre ne faillit pas à la tradition et Jean-Baptiste est accueilli par les autorités locales et par la population en liesse ; la fête se termine par un banquet et par un bal⁹. Les études étaient longues. Jean-Baptiste présente plusieurs travaux, en latin évidemment. Il défend le dernier, que l'on appelait une *repetitio*, le 16 août 1771¹⁰, et reçoit le grade de licencié dans l'un et l'autre droit, c'est-à-dire en droit civil et en droit canon. L'année suivante, il épouse Félix Bosquet. Il entame alors une carrière d'avocat à Bruxelles, en particulier au Conseil souverain de Brabant.

Voici l'inventaire des articles qui constituent la rubrique A :

A. Les papiers de Jean-Baptiste Boucquéau (5 liasses) :

1. Papiers relatifs à la succession du père de Jean-Baptiste Boucquéau (fin XVIII^e s.) ;
2. Actes divers (XVII^e-XVIII^e s.) ;
3. Papiers de Jean-Baptiste Boucquéau (1787) ;
4. Papiers relatifs à Louis-Joseph Boucquéau, bénéficiaire à Dion-le-Val et à Ixelles ;
5. Commerce avec l'Amérique (Fin XVIII^e s.).

Nous épinglerons deux personnes dont il est question dans cette rubrique.

Tout d'abord, Jean-Baptiste Boucquéau, dit de Buquoceau, père de l'avocat et grand-père du chanoine. Il a mené une vie de bourgeois aisé et influent à Wavre, marquée cependant par un veuvage précoce alors que son fils aîné est âgé de douze ans et demi et le plus jeune de quatre ans et demi seulement. Le 18 novembre 1776, il teste en faveur de ses quatre enfants, les deux garçons précités et deux filles, et dépose son testament dans une enveloppe cachetée entre les mains de François-Jacques Bosquet. À cette époque,

6. R. A. Leuven, Oude Universiteit Leuven, Matricules d'étudiants, 27, p. 213. Ressource en ligne : <http://arch.arch.be>

7. *Catalogus omnium primorum in generali et solemnibus philosophiae et artium promotionibus ab origine celeberrimae Universitatis Lovaniensis*, Malines, 1824, p. 85.

8. *L'Université de Louvain, 1425-1975*, Louvain-la-Neuve, 1976, p. 144-145.

9. F. de Jaer, *Histoire de la ville et commune de Wavre, Court-Saint-Etienne*, 1938, p. 43-46.

10. *Repetitio... quas conclusiones pro adipiscendo J. U. Licentiae gradu, praeside... Philippo Van Billoen... oppugnandas proponit... Joannes Baptista Boucquéau Wavriensis, 16 Augusti 1771*. Bibliothèque de la K. U. Leuven. Ressource en ligne : opac.libis.be

il est en conflit avec ses deux fils à propos de la succession de leurs grands-parents maternels. C'est à ce moment que sa vie bascule. Moins de deux ans plus tard, on le retrouve à Paris où il se fait appeler Boucquéau de Buquoceau. Le 10 juillet 1778, il se constitue une rente viagère de 700 livres sur deux immeubles parisiens en contrepartie d'un capital de 7.000 livres qu'il investit à cet effet. La rente doit lui permettre de vivre à l'aise dans le sud de la France. La rencontre fortuite d'un abbé Lunel, frère du curé de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le convainc de s'installer dans cette petite ville située à 60 km au nord d'Avignon. C'est là qu'il décède le 14 septembre 1784, accablé par les soucis liés aux difficultés de perception de la rente qui constitue son seul revenu.

En second lieu, citons Louis Joseph Boucquéau, frère de l'avocat et second fils du notaire. Il est baptisé à Wavre, le 13 octobre 1755. Fils cadet, il sera destiné à la prêtrise sans que cet objectif ne soit jamais complètement atteint. Il décède subitement, trois semaines avant son père, qui, dans son exil ne l'a probablement pas su, et est inhumé à Bruxelles, paroisse Sainte-Gudule, le 24 août 1784¹¹. Il était doté de deux bénéfices, le premier consacré à la Sainte-Croix dans l'église paroissiale d'Ixelles et affecté sur des terres situées à Saint-Gilles, et le second attaché à l'autel Saint-Nicolas de l'église paroissiale de Dion-le-Val. Dans les archives conservées par son neveu, on trouve un plan des terres de Saint-Gilles, réalisé en 1769, où l'on peut repérer différents joignants ainsi que trois routes¹².

Le commerce avec l'Amérique, où il est question surtout de Philadelphie et de la Nouvelle York – comme il est dit dans la correspondance –, en liaison avec la Hollande, ne semble avoir concerné que du tabac et des barils de clous. Jean-Baptiste doit avoir compris assez rapidement que ce genre de commerce le dépassait. Lorsque son épouse voudra se frotter à ce type d'aventure, il n'aura de cesse de l'en dissuader.

Les deux rubriques suivantes, B et C, contiennent l'essentiel des documents pour lesquels nous nous sommes intéressés au Fonds Boucquéau de Villeraie. En voici les inventaires :

B. Correspondance (3 liasses) :

6. Correspondance de famille et d'affaires (1782-1789) ;
7. *Idem* (1790-1799) ;
8. *Idem* (1800-1811).

11. E. De Riddere, *Notices généalogiques inédites ou rectificatives*, fascicule n° 2, s. d., p. 79.

12. *Den steenwegh van Alseberg naer Brüssel, den troppenhuis wegh, de straete loopende van de cat naer Brüssel.*

Non très cher Ami Andenne le 6 Octobre 1789
 J'ai écrit hier par un de nos marchands, j'espère qu'il aura mis sa
 lettre à la post, il n'y a rien de nouveau sinon & tout va toujours fort
 bien, des marchands d'après, il y en a voit enou une fois 5 aujourd'hui, c'est
 nouveau mouleur anglois moule extrêmement bien, et beaucoup plus propre-
 ment et plus vite q' les autres, avec des calibres les pièces sont toutes cor-
 rectes et plus étoient taverneis. Hen: n'est pas parti aujourd'hui et ne partira q'
 nous couli et arrangé les comptes de chertons le per, il trouvoit q' Hen-
 de son, c'est à dire qu'il avoit payé plus q' rendu de marchandises, hard et renou-
 velle et mille fois, il ira demain à Namur, j'espère q' Kniederbach lui fera pas
 difficile; il a dit à Hen: qu'il devoit aller sur son procès. Moutens le fils vien-
 me dire q' il y a eu un tapage terrible à la fabrique depuis 5 heures jusqu'à
 entre Kessel et Hen: ils se sont dit toutes les injures imaginables,
 Kessel la demanda en duel, l'autre a dit qu'il n'avoit rien à répondre en
 justice, enfin grâces à Dieu, bien sûr on a pris d'être revencue avant ce
 temps se venir à un palais à l'honneur de St Roch et q' par là je n'ai
 pas été présente à cette querelle de queru, il a dit q' van de Wardt
 devoit venir, et qu'il savoit q' lui Hen: seroit vaillé q' il le feroit
 mettre en prison, mais q' s'il avoit l'usage de le faire q' il lui
 brulerait la cervelle; le pauvre turlens étoit d'ent avec eux et avoit
 été plusieurs fois au secours, mais personne ne venoit; ils se mettoient
 le poing sous le nez, et étoient prêts à s'aprouver; K: avoit une grosse
 canne, cela s'est passé dans la petite place ou Moutens écrit au bout du
 magasin, point de nouvelles ici, j'espère q' vos p'ca donnera, j'ai suis bien
 impatient. Adieu mon cher, ^{à vous} aujourd'hui 17 ans q' nous avons formé
 des unions si chers, et qui les seront jusqu'à la mort, et même après j'espère
 puisqu'ils ne réuniront pas jamais dans cette véritable vie qui sera la terre
 de tous nos vœux je desiré bien souvent d'y être déjà, je m'embrasse mille
 fois et suis de meilleur de mon cœur tout à vous. (cours à tous)

Fig.1 : Lettre de Félix Bosquet à son époux, Jean-Baptiste Boucquéau. Andenne, 6 octobre 1789. Elle vante les capacités d'un nouveau mouleur anglais et décrit la dispute brutale qui a opposé de Kessel et Hennisch. A.Év.L., Fonds Boucquéau, 6.

C. Fabrique de faïence d'Andenne (7 liasses) :

9. Inventaires, rapports mensuels (1791-1794, 1802) ;
10. Séquestre jeté sur la fabrique (1786) ;
11. Divers ; affaire Hennisch (1786 ss.) ;
12. Papiers et comptes de van de Wardt – Procédure (1786 ; 1811) ;
- 13-14-15. Procédure contre la veuve de Kessel (1802 ss.).

Ces documents constituent une source documentaire exceptionnelle pour l'histoire de la première grande manufacture de faïence créée par Joseph Wouters à Andenne en 1783. En effet, lorsque Joseph Wouters est évincé par ses associés en 1786, ces derniers, à la recherche de capitaux, font appel à Jean-Baptiste Boucquéau, le père de Philippe Joseph, que tentent les projets industriels et commerciaux qui foisonnent dans les Pays-Bas méridionaux de la fin du XVIII^e siècle.

Nous avons déjà présenté cette source dans un article publié dans la revue de l'association « Les Amis de la faïence fine »¹³ et nous l'avons utilisée pour notre contribution à un ouvrage collectif consacré à l'étude de l'exploitation des ressources naturelles minérales de la commune d'Andenne¹⁴. Un autre article, utilisant la correspondance du Fonds Boucquéau, sera publié dans une livraison du *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*. Il est consacré à l'un des directeurs de la faïencerie, le sculpteur lorrain Louis Le Roux. Enfin, nous devons citer le catalogue collectif de l'exposition qui sera organisée en 2013 par le Musée de la Céramique d'Andenne et dans lequel notre contribution fera également référence au Fonds Boucquéau.

La richesse de la correspondance tient sans doute au fait que les associés, qui étaient propriétaires de la faïencerie d'Andenne, provenaient d'horizons différents et ne séjournaient qu'épisodiquement à Andenne. Jean-Christophe Hennisch avait son domicile à Namur avant son départ en émigration ; Louis Joseph Willem de Kessel, namurois d'origine, a habité à une certaine époque au château de Seilles puis à Huy ; Jean Jacques Ernest van de Wardt d'Onsel résidait le plus souvent dans son château à Mechelen-sur-Meuse ; quant à Jean-Baptiste Boucquéau et son épouse Félix Bosquet, ils étaient domiciliés à Bruxelles, au Parc. S'ils avaient tous vécu à Andenne, leurs relations, souvent suspicieuses et parfois même orageuses, auraient laissé moins de traces écrites. À ces circonstances s'ajoute le souci de tout contrôler à distance qu'avait Jean-Baptiste Boucquéau. À plusieurs reprises, il envoie son épouse à Andenne et celle-ci lui écrit, parfois quotidiennement, pour lui expliquer ce qui se passe dans la faïencerie et il lui répond en lui faisant part de ses réflexions, voire de ses conseils et de ses instructions. Ces échanges croisés de courrier entre tous les dirigeants et, parfois même avec des membres du personnel, illustre de façon très vivante le fonctionnement d'une fabrique soumise aux aléas de la vie économique, sociale et politique du pays et de l'époque. En outre, la correspondance traite évidemment d'autres sujets que

13. L. J. Hauregard, « Les papiers oubliés de la Fabrique impériale et royale d'Andenne (Belgique) », *Passion Faïence*, 40 (2010), p. 6-19.

14. L. J. Hauregard, « Aperçu historique de la faïence et de la porcelaine à Andenne », *Terres, pierres et feu en vallée mosane*, É. Goemaere (coord. scient.), Service géologique de Belgique, Bruxelles, 2010, p. 415-428.

la manufacture de faïence, mais leur analyse nous ferait sortir largement du cadre de la présente communication.

Les documents répertoriés dans la rubrique C, ne sont pas moins intéressants.

Ils comprennent, par exemple, parmi de nombreux autres documents, l'inventaire des pièces en cru et en biscuit ainsi que des matières premières conservées dans la manufacture au 1^{er} septembre 1786, le livre de caisse du notaire andennais Milquet, établi lors du séquestre de 1786-1787, l'état des recettes et dépenses en 1791, 1793, 1794, 1802, auxquels s'ajoutent les multiples notes rédigées par Jean-Baptiste Boucquéau. Ces informations nous éclairent aussi bien sur les ouvriers employés à la manufacture, que sur les matériaux utilisés ou les pièces produites.

Les papiers relatifs à la gestion de Jean-Christophe Hennisch, avant son émigration et la confiscation de ses biens par la République française, sont tout aussi précieux. Ils sont truffés de documents antérieurs ou postérieurs, dont la mise en ordre chronologique permet de suivre les événements qui ponctuent la vie de la manufacture. Ils ont été soigneusement conservés par Philippe Joseph Boucquéau, probablement en vue de la défense de ses intérêts lorsque la fille de Hennisch, épouse Montigny, a tenté en 1830 de faire reconnaître ses droits supposés sur la part de son père dans la manufacture. De même, les nombreux papiers rassemblés en vue de la scission de la fabrique entre van de Wardt et les Boucquéau en 1804 donnent une multitude de renseignements détaillés sur les hommes qui y travaillent et sur les activités qu'ils développent.

Trois liasses concernent le long procès qui a opposé Jean-Baptiste Boucquéau à la veuve de Louis de Kessel, née Caroline Marie Antoinette de Voorst, propriétaire d'une des manufactures de faïence de Huy. Elles confirment l'intérêt que les conflits de Jean-Baptiste Boucquéau avec chacun de ses trois associés dans la fabrique d'Andenne ou de leurs ayants-droits sont riches d'informations pour l'historien. L'habitude, que Jean-Baptiste Boucquéau et son fils Philippe-Joseph après lui avaient de rédiger des récapitulatifs chronologiques des événements qui engageaient leur responsabilité, permet de reconstituer ces événements avec, bien sûr, toute la prudence qui s'impose puisqu'il s'agit de leur point de vue particulier.

Comme nous l'avons vu, Jean-Baptiste Boucquéau avait plusieurs fers au feu. Le charbonnage de Gosselies en a été un, sans qu'il s'y investisse autant que dans la faïencerie d'Andenne.

D. Charbonnage de Gosselies (1 liasse) :

16. Achat et administration (An 12-1818).

Deux documents, au moins, méritent d'être signalés. Tout d'abord, un long mémoire, daté de 1804 environ, décrit en détail l'exploitation des mines du territoire de Gosselies. Ensuite, un plan des charbonnages du Conty et d'Espinois, postérieur à 1812, devrait attirer l'attention des chercheurs intéressés par la vente comme biens nationaux de fosses qui ont appartenu à l'abbaye de Lobbes.

Les trois rubriques suivantes concernent enfin le chanoine Bouquéau lui-même. Tout d'abord, celle qui a trait à l'achat de biens nationaux :

E. Biens nationaux (2 liasses) :

17-18. Achat et administration (1797 ss.).

Une part importante de la fortune de Philippe-Joseph Bouquéau lui vient certainement des placements fonciers qu'il a effectués en profitant de l'opportunité offerte par la mise en vente des propriétés des congrégations religieuses décrétée par la République française. Philippe-Joseph s'est associé à cette occasion avec l'avocat L[ambert] J[oseph] de Ponthière. Séparément ou ensemble, ils ont racheté des bons de retraite que la République accordait aux religieux des établissements dissous en vue de les dédommager et qui ne pouvaient servir qu'à cet effet. Un tableau récapitulatif donne un aperçu des capitaux investis en bons de retraite : 50 mille livres pour de Ponthière, 30 mille livres pour Bouquéau et 40 mille livres en commun. Les documents conservés montrent que les associés ont perçu les fermages afférents à la location de ces biens.

Les biens acquis par Philippe-Joseph Bouquéau, en association ou individuellement, sont les suivants :

- La ferme de Rulickhoven¹⁵ ou Rullukoven, que nous croyons pouvoir situer au nord de Looz sous le nom de Rullekoven, dans l'ancienne commune de Kerniel, à laquelle ce village fut annexé en 1795¹⁶. Elle appartenait à l'abbaye du Val-Saint-Lambert ;
- La ferme du Chien à Bovesse, appartenant à l'abbaye d'Argenton¹⁷ ;

15. J. J. F. de Ferraris, *Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens et de la Principauté de Liège*, (1777), réédition, Tielt, 2009, 168A.

16. *Communes de Belgique, dictionnaire d'histoire et de géographie administrative*, 3. Flandre, H. Hasquin (dir.), Crédit communal de Belgique – La Renaissance du Livre, 1981, p. 2203-2204.

17. Abbaye de moniales cisterciennes située à Loncée, près de Gembloux.

– La ferme de la Tour de Libenne, appartenant à l'abbaye de Saint-Gérard¹⁸.

Le couple Boucquéau-Bosquet était très attaché à la religion. Cela transparaît très souvent dans leur correspondance et l'avocat Boucquéau en a fourni la preuve dans plusieurs circonstances qu'il serait trop long de développer ici. On peut donc se demander comment ils ont réagi à l'achat par leur fils de biens ayant appartenu à des congrégations religieuses. La correspondance de famille, déjà citée précédemment, permet de répondre à cette question. Ils ont demandé son avis à celui qui est considéré comme la conscience de la famille, François-Jacques Bosquet, grand-père maternel de Philippe-Joseph. Celui-ci les rassure, ce qui permet à Félix d'écrire à son fils, le 1^{er} mars 1797 : « Grand-papa a décidé qu'il n'y a pas le moindre mal à acheter ni des biens appartenant au ci-devant souverain ni aux ci-devant corporations religieuses, car tout homme sensé devra avouer que les dites corporations n'existent plus comme corporations et notez bien que leurs biens ne leur appartenaient que comme corporations, c'est-à-dire en corps »¹⁹. Voilà qui résolvait le cas de conscience.

Enfin, les deux dernières rubriques qui rassemblent des documents personnels de Philippe-Joseph Boucquéau, les rubriques F et G, peuvent être présentées en même temps. En effet, lorsqu'on en examine attentivement le contenu, on constate que des erreurs de classement les lient assez intimement. De plus, l'inventaire actuel ne mentionne pas le passage de Philippe-Joseph à Coblençe où il a exercé la charge de préfet du département de Rhin et Moselle et dont il a ramené quelques papiers.

F. Archives de Philippe-Joseph Boucquéau (2 liasses et 2 registres) :

19-20. Papiers relatifs à l'administration de Philippe-Joseph Boucquéau dans le département de la Sarre et à l'administration des Droits réunis à Maastricht (1798-1814) ;

21-22. Registres de la correspondance particulière de Philippe-Joseph Boucquéau, directeur-receveur général des Droits réunis du département de la Meuse inférieure (1810-1820).

18. Y. Bouillet, « De la domination autrichienne à la domination française : la fin de huit siècles de présence bénédictine à Saint-Gérard », *Annales de la Société archéologique de Namur*, 85 (2011), p. 238, 249 et 259.

19. I. Delatte, *La vente des biens du clergé dans le département de l'Ourthe, 1797-1810*, s.l., 1951, p. 11 et 23.

G. Chanoine Boucquéau (7 liasses et 1 volume) :

- 23-24. Notes sur divers sujets religieux (1818-1834) ;
25. Correspondance de famille (1818-1834) ;
26. Correspondance ecclésiastique : sermons, secours, etc. (1820-1834) ;
27. Affaires civiles et politiques : correspondance (1830-1834) ;
28. Journal (incomplet) de Philippe-Joseph Boucquéau – Succession du chanoine (1819-1834) ;
29. Documents relatifs aux études de Boucquéau, etc. ;
30. *Tractatus de locis theologicis* (sans nom d'auteur).

Philippe-Joseph Boucquéau était sans doute destiné par ses parents à poursuivre une carrière semblable à celle de son père. Il est donc inscrit le 19 janvier 1791 à l'Université de Louvain dans la Pédagogie du Porc²⁰. Hélas, les temps ne sont pas favorables aux études universitaires dans la quiétude d'une *Alma Mater*, qu'elle soit localisée à Louvain ou à Bruxelles comme le voulait Joseph II. Les vicissitudes de la révolution brabançonne et de la guerre avec la France interrompent ses études.

Lorsque les Français font leur entrée à Bruxelles en juillet 1794, après la bataille de Fleurus (26 juin 1794), les parents de Philippe-Joseph – sa mère surtout – sont vite acquis à la nécessité de s'adapter au nouveau pouvoir politique qui va se mettre en place. Philippe-Joseph a près de 21 ans et le temps des études, dans ces circonstances, est passé. Au cours de l'année qui suit, il entre dans l'administration que les Français installent dans le pays conquis puisque le 3 mars 1795, il écrit de Liège à son père et lui apprend qu'il vient d'être nommé secrétaire de l'administration d'arrondissement à Liège, alors qu'il y était précédemment, comme il le dit lui-même, « chef des finances ». Rappelons que les Pays-Bas méridionaux et le Pays de Liège sont réunis à la France par le décret de la Convention du 1^{er} octobre 1795 et que c'est à ce moment seulement qu'il devient Français. Cinq mois après l'annexion, le 4 mars 1796, il écrit à nouveau à son père et il lui demande un peu d'argent. Les appointements des employés de la République tardent en effet à être payés du fait du manque de numéraire dû à la suppression des impôts qui avaient cours dans l'ancien Pays de Liège. Cette situation était, bien sûr, provisoire et il constatera vite qu'il va pouvoir utiliser au maximum les leviers économiques et sociaux que l'administration française crée pour

20. R. A. Leuven, Oude Universiteit Leuven, Matricules d'étudiants, 29, p. 10. Ressource en ligne : <http://arch.arch.be>

ceux qui s'y intègrent. Son titre change et il devient Secrétaire de l'Administration centrale du département de l'Ourthe.

Le 1^{er} ventôse an VI (19 février 1798), il est « Commissaire du Directoire exécutif près le département de la Sarre » et il installe solennellement, au nom du Gouvernement français, les administrateurs du département dans la ville de Trèves. Une brochure imprimée donne le détail des festivités ainsi que les discours prononcés, dont celui du citoyen Boucquéau.

Le 3 messidor an VIII (22 juin 1800), il est envoyé comme Préfet à Coblenche, avant même sa réunion à la France et la création officielle du département de Rhin et Moselle. Il est préfet de ce département jusqu'au 16 floréal an XI (6 mai 1803), date à laquelle il est remplacé par un parent de Joséphine de Beauharnais et mis en disponibilité.

Entretiens, il a épousé à Coblenche, le 30 vendémiaire an XI (22 octobre 1802), Athénaïs Hirzel de Saint-Gratien, née à Saint-Gratien, village picard, le 6 juillet 1777. Elle est la fille de Salomon Hirzel de Saint-Gratien, bourgeois de Zurich et lieutenant-colonel au régiment suisse de Steiner au service du ci-devant Roi de France, mort en émigration en Allemagne le 1^{er} novembre 1801. Cette partie de la vie de Philippe-Joseph Boucquéau est bien décrite par Pierre Nothomb, même si cet auteur lui donne une forme légèrement romancée²¹. Cela nous permet d'en présenter ici un simple abrégé.

Les époux rentrent à Bruxelles en juin 1803 et c'est là que leur naît un fils, le 30 vendémiaire an XII (23 octobre 1803), qu'ils prénomment Joseph Marie Jean-Baptiste Alexandre et qu'ils appelleront plus simplement Joseph, comme son père pendant son enfance.

Par arrêté du 8 floréal an XII (28 avril 1804), Philippe-Joseph est nommé directeur des Droits réunis à Maastricht. Il occupera cette fonction jusqu'en 1814 à la chute de l'Empire. Il part ensuite pour Anvers où il exerce la profession de banquier jusqu'au décès de son épouse. Le roi Guillaume I^{er} des Pays-Bas lui accorde concession de noblesse avec le titre de chevalier, transmissible par ordre de primogéniture, donc à son cher Joseph également, le 9 janvier 1821²². Il s'appellera désormais Boucquéau de Villeraie.

Le premier drame familial qui le frappe est la mort de son épouse Athénaïs à Anvers le 14 novembre 1818, après un voyage à Spa où elle prenait les eaux. Sa mère décède le 10 mars 1821 et son père le 25 juillet 1822. Le 13 octobre 1823, Philippe-Joseph s'installe à Louvain avec son fils Joseph qui est inscrit à l'université. C'est là que, le 20 janvier 1824, son fils meurt subitement « d'un coup de sang », à l'âge de 20 ans et 3 mois.

21. *Op. cit.*

22. P. Janssens et L. Duerloo, *Armorial de la noblesse belge A-E*, Crédit communal, Bruxelles, 1992, p. 354.

La vie de Philippe-Joseph Boucquéau est évidemment complètement bouleversée par la disparition de ce fils en qui il fondait de grands espoirs et qui était toute sa raison de vivre.

Il se tourne alors vers la religion et reçoit la prêtrise en 1826. Il est chanoine de Saint-Rombaut à Malines lorsqu'éclate la révolution belge en 1830. Repris sans doute par le démon de l'action, il se fait élire au Congrès national et c'est au titre de représentant de la nation belge qu'il fait partie de la délégation qui est chargée de proposer la couronne de roi des Belges au duc de Nemours, fils de Louis-Philippe, le 17 février 1831. Un tableau du peintre Nicolas Gosse immortalise le moment où le roi des Français refuse la proposition des Belges²³. Nous lui devons, à l'avant-plan à gauche, le seul portrait que nous connaissions de Philippe-Joseph Boucquéau de Villeraie, identifiable par sa soutane.

La dernière rubrique du Fonds rassemble les papiers de procès qui concernent des familles nobles auxquelles Jean-Baptiste Boucquéau s'est intéressé et, à nouveau, certaines de ses activités commerciales.

H. Familles nobles (6 liasses) :

31. Papiers relatifs aux procès des familles de Créqui, Hannicourt et de Libotton (fin XVIII^e s.) ;

32. Procès des familles de Looz-Corswarem (fin XVIII^e s.) et de Romberg (1790-1815) ;

33. Procès de la famille de Berlo (XVIII^e s.) ;

34-35. Inventaire des biens et des papiers de Suzanne, dame d'Har-doye (1681) ;

36. Papiers divers relatifs au baron de Trenck, à de Belderbusch et à divers nobles (1780-1820).

23. Ce tableau est conservé au château de Versailles.